

Quelles conditions pour la prévention ?

Devant le risque évident de consommation de drogues à l'occasion des rave parties, et dans le cadre de l'application stricte de la loi du 30 décembre 1970 interdisant l'usage, la détention et le trafic de produits stupéfiants, le ministère de l'Intérieur (à l'intention des préfets et des maires) et le ministère de la Défense (aux échelons locaux de la gendarmerie) avaient diffusé des notes d'information incitant, dès 1994, à l'interdiction pure et simple des soirées rave et à une « riposte » dans le cas où l'interdiction était transgressée. Les soirées clandestines se sont alors développées, présentant du fait même de leur clandestinité des risques accrus et rendant plus difficile toute intervention de prévention et de soins de première urgence.

Ce sont les associations, nombreuses en France, issues du mouvement *techno* et présentes depuis longtemps sur les lieux, qui ont dénoncé publiquement les conséquences sanitaires entraînées par cette position répressive. Des négociations interministérielles ont contribué, depuis mars 1997, à rapprocher les points de vue. La reconnaissance de la culture *techno* et de la scène *dance*, ainsi que de toutes leurs composantes, est acquise : elle entraîne en contrepartie une responsabilisation des organisateurs et assure la possibilité d'une action préventive plus déterminée et d'une intervention sanitaire.

Grâce aux expériences menées par leurs partenaires européens, en raison de l'évolution même de la toxicomanie et de ses tendances révélées par la consommation des drogues de synthèse, les pouvoirs publics français sont conduits à adopter deux positions.

Approche traditionnelle : prévention en amont

Ce type de prévention est une approche traditionnelle, mais dont il faut tenir le cap. Si l'on considère que l'usage de toutes les substances psychoactives peut faire courir un risque aux jeunes les plus fragiles, tenter d'éviter le premier usage relève de la responsabilité éducative et d'une démarche permanente et globale. La cible de ce premier temps de la prévention est donc constituée par les jeunes non consommateurs. Il s'agit, très en amont des difficultés de l'adolescence, d'intervenir précocement pour remédier aux signes de vulnérabilité manifestés par l'enfant et l'adolescent, et de travailler avec eux tous les facteurs de protection qui peuvent leur permettre d'acquérir

estime de soi et possibilité de choix et d'indépendance. A ce niveau-là, l'accent est davantage mis sur la sensibilisation et la formation de tous les éducateurs : travail sur les représentations, connaissance de l'évolution psychique de l'enfant et de l'adolescent et réflexion sur les motivations, connaissance plus spécifique des substances psychoactives et de l'organisation de la prévention en France.

Une plaquette sur l'ecstasy, élaborée par la MILDT avec ses partenaires interministériels a été très largement diffusée dans les milieux de l'enseignement et de l'animation au début de l'année 1997. Elle avait pour objectif de faire comprendre les motivations que pouvaient avoir les jeunes à consommer, de convaincre que l'expérience de la consommation d'ecstasy n'était jamais inoffensive et que ne pas la tenter ou la renouveler pouvait permettre d'éviter des risques importants. Elle ne comportait, en revanche, que de timides indications sur la réduction des dommages. L'adresser aux éducateurs permettait alors de contourner la difficulté, soulevée par les partenaires répressifs, qui serait née d'une présentation (considérée comme une incitation ?) des précautions à prendre lors de la consommation.

Dans le même temps, la Gendarmerie nationale sortait un *flyer* destiné à prévenir les jeunes, avec leurs mots et leurs représentations, de tous les dangers de la consommation d'ecstasy. Ce support de l'intervention des gendarmes en milieu scolaire n'a pas été reçu favorablement par le ministère de l'Education nationale, opposé à toute information systématique sur les effets des substances psychoactives illicites.

Nouvelle approche : soutien aux associations spécialisées

Malgré les difficultés rencontrées, ces deux publications d'origine gouvernementale restaient en retrait par rapport aux actions mises en place par certains de nos voisins européens et à l'action militante des associations spécialisées. Or ces associations ont été un groupe de pression auprès des pouvoirs publics. De plus, leur action déterminante se trouve à l'heure actuelle validée par les travaux récents sur la prévention, commandés par la MILDT au professeur Parquet.

Selon ces travaux, la prévention doit aussi permettre d'éviter le passage d'un comportement d'usage occasionnel à un comportement d'usage nocif. Elle conduit à porter une attention aux consommateurs qui ne sont pas dépendants, mais à qui leur fragilité ou leur mode de vie fait courir des risques, ou qui demandent de l'aide pour apprendre à gérer leur consommation. A cet égard, les informations données par les écoutants de « Drogue Info Service » ont été précieuses. C'est donc la deuxième position adoptée.

C'est en fonction de ces avancées et de ces informations que la Direction générale de la Santé a, dès l'année 1997 et pour la première fois, soutenu

financièrement les groupes d'auto-support (*Techno +, Tipi, Elf, Keep Smiling*) et commandé à l'organisation non gouvernementale Médecins du Monde une recherche-action-prévention intitulée « Nouvelles drogues, nouveaux usages ». L'intervention de Médecins du Monde s'est organisée sur plusieurs plans :

- assurer dans un certain nombre de raves une présence médicale minimale, mais capable d'intervenir en cas d'urgence vitale ou de syndrome somatique ou psychiatrique réclamant en urgence une intervention médicale ;
- participer à des stands de prévention et d'information avec les associations d'auto-support citées plus haut et partenaires de projet ;
- élargir le champ d'intervention de la réduction des risques de contamination sexuelle par le virus du SIDA et ceux des hépatites ;
- concourir à la formation spécifique de secouristes amenés à effectuer des permanences dans les raves qui seront à l'avenir autorisées, et lors des grandes manifestations festivalières de l'été.

Cette approche s'appuie sur la conviction qu'une éducation préventive peut permettre aux sujets utilisateurs de développer leur esprit critique et de se sentir outillés pour effectuer des choix responsables. Elle intègre aussi une réduction des dommages. S'inspirant des expériences menées à l'étranger, le projet de Médecins du Monde recherche en même temps une adaptation au contexte culturel et législatif français. Médecins du Monde fait la proposition qu'un encadrement par les pairs peut être, dans ce domaine, particulièrement pertinent : les pairs - ou groupes d'auto-support, seraient à même d'aider les sujets présentant des complications psychiatriques à consulter un médecin, diminuant de ce fait les délais entre le début des troubles et la première consultation. La MILDT souhaite vérifier la pertinence des interventions des groupes d'auto-support.

Cette recherche-action, dont l'ensemble des résultats n'est pas encore connu, va cependant permettre d'étayer le savoir-faire d'autres organisations. C'est ce que prévoit le programme d'action de la Direction générale de la Santé, mais aussi d'autres ministères, comme celui de la Jeunesse et des Sports qui a mis en place des hébergements d'urgence pour les jeunes errants qui fréquentent les festivals d'été et y consomment des drogues de synthèse. La MILDT commence, pour sa part, outre l'aide distribuée aux ministères, à soutenir quelques opérations d'un type nouveau (formation au secourisme de jeunes qui participent aux raves). Certaines de ces opérations s'inscrivent dans la semaine européenne de prévention.

Les grandes orientations de cette nouvelle démarche de prévention sont :

- l'information sur les risques liés à la consommation et sur les maladies sexuellement transmissibles. A ce propos, la France doit encore se doter d'un arsenal d'outils permettant l'information et la réflexion, prévus au titre de la campagne de communication de la MILDT ;
- une assistance d'ordre psychologique, marquée par l'écoute ;

- l'assistance sanitaire, quand elle est requise, prévoyant des soins d'urgence et/ou l'orientation vers des structures médicales ou spécialisées.

La question de l'opportunité et de l'intérêt du *testing* fait encore l'objet d'un débat entre les tenants du développement de la politique de réduction des risques lors de la consommation des nouvelles drogues et les tenants de l'injonction qu'imposerait le « principe de précaution », compte tenu des incertitudes actuelles sur les effets à long terme des produits.

Françoise Moyen

Chargé de mission « Prévention »

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)